

## Le dossier administratif obligatoire



Il est valable pour l'année civile en cours.

Pour les **nouvelles familles**, vous devez :

- Compléter **une fiche administrative<sup>1</sup> et une fiche sanitaire<sup>1</sup>**, nous les envoyer par mail directement à l'adresse mail \*de votre accueil de loisirs ou bien les déposer au bureau (Familles Rurales du pays de Hédé Tinténiac 2, rue de la corderie 35190 Tinténiac)

>>Une fois votre dossier saisi, nous vous enverrons vos identifiants par mail afin d'accéder à votre espace en ligne.

Pour les **familles connues de nos services**, vous devez :

- Vérifier et, si besoin, modifier les renseignements accessibles dans la rubrique Mon compte (possibilité d'ajouter un enfant au dossier)

**Pour toutes les familles chaque année, vous devez obligatoirement fournir (en papier ou scan via la rubrique contact) :**

- Votre attestation MSA<sup>3</sup>, votre n°CAF<sup>3</sup>
- La photocopie du carnet de vaccination à jour de votre enfant,
- Un certificat médical en cas d'allergie accompagné du PAI (*Cf article 7 paragraphe 4*)
- Un PAI si votre enfant est en situation de handicap ou nécessite un accompagnement de proximité (*Cf article 7 paragraphe 4*)
- Pour les mini-camps et si vous y avez droit, votre attestation bons vacances CAF ou MSA.

<sup>3</sup> Si votre quotient familial n'est pas accessible sur les sites dédiés, l'avis d'imposition N-1 peut permettre le calcul de ce quotient. Cependant, sans renseignement de votre part, le tarif maximum sera appliqué par défaut.

[\\*fariboles.tinteniach@gmail.com](mailto:fariboles.tinteniach@gmail.com) ou [dominots.stdo@gmail.com](mailto:dominots.stdo@gmail.com) ou [zazous.hede@gmail.com](mailto:zazous.hede@gmail.com)

Le Nouveau Portail Familles pourra bloquer vos demandes si certaines informations ne sont pas renseignées dans votre dossier (rubrique Mon compte).